

## Avenant au contrat de revendeur MC3

# Distribution électronique de logiciels (ESD)

---

Cet avenant au contrat de revendeur MC3 par distribution électronique de logiciels (ESD), prévoit des conditions et des directives supplémentaires à l'intention de [nom de la société], désignée dans ce document par l'expression « le revendeur » qui achètera, par l'intermédiaire de MC3 (ou « le distributeur »), des logiciels pouvant être vendus par ESD, pour les distribuer aux utilisateurs finaux installés dans les territoires autorisés.

### 1. Définitions :

**“Produit ESD”** : Cette expression désigne tout logiciel sous licence figurant sur le site web ESD de MC3 dédié à la distribution électronique, et désigne aussi éventuellement, le matériel qui s'y rattache, ces derniers conçus sous une forme informatisée à des fins de distribution électronique.

**« Le fabricant » est l'éditeur de logiciel.**

**“Code”** : Il est entendu par ce terme, le code clé alphanumérique permettant de débloquent l'usage du produit ESD.

**“Casier numérique (Digital Locker)”** : Cette expression désigne un environnement sécurisé en ligne, à partir duquel le revendeur peut obtenir un code d'accès au logiciel pour un produit ESD déterminé, et cela afin de livrer ce dernier à l'utilisateur final qui le téléchargera et l'installera.

**“Territoire”** : Il est entendu par ce terme les territoires suivants : La Martinique, La Guadeloupe et ses dépendances, La Guyane Française, Saint Martin, Saint Barthélemy.

## 2. Commande d'un produit :

Une fois que ce document aura fait l'objet d'une signature autorisée, le revendeur recevra un nom d'utilisateur unique et un mot de passe confidentiel lui permettant d'accéder au site web ESD de MC3. Après authentification sur ce site web, MC3 autorisera la vente du produit ESD en indiquant, en temps réel, au revendeur des codes d'activation des licences logiciels et une URL de téléchargement (suivant les cas).

MC3 ne pourra en aucun cas être tenu responsable des actions de commandes abusives qui pourraient être passées par le revendeur ou toute personne utilisant les codes d'accès sécurisés et personnels fournis au revendeur.

MC3 fournira au revendeur un casier numérique (Digital Locker) accessible pendant une période qui ne devra pas être inférieure à un (1) an après l'expiration ou la résiliation du présent contrat. Ce casier numérique permettra au revendeur de prendre connaissance des codes achetés et selon les cas, d'accéder par un lien temporaire, au téléchargement du logiciel acheté à l'occasion d'une transaction d'achat.

Les droits du revendeur de vendre et de distribuer les produits ESD sont soumis au respect total des conditions mentionnées dans le présent avenant ainsi qu'au respect de toute autre condition généralement applicable aux revendeurs de produits ESD, telles qu'elles sont périodiquement publiées ou communiquées par le fabricant de produits ESD ; à cet égard, des méthodes claires et compréhensibles peuvent inclure de manière non exhaustive : des dispositions applicables au revendeur communiquées en ligne ou par écrit, des brochures, des communications au revendeur, et tout autre contenu communiqué en ligne de façon claire et aisément accessible. La société MC3 devra suspendre ou interrompre les ventes de produits ESD à un revendeur si elle est informée que ce dernier est en contravention avec un quelconque contrat, ou que ce revendeur ne respecte pas totalement les conditions mentionnées ci-dessus dans le présent paragraphe.

## 3. Conditions d'agrément d'un revendeur :

Pour être considéré officiellement comme revendeur de produits ESD, le revendeur devra :

- Être apte à assurer un service client de qualité, ce qui inclut :
  - Fournir les informations relatives au contact du support client, principalement à l'intention de l'utilisateur final.
  - Un service gratuit au client en ce qui concerne les transactions de téléchargement et d'activation, par le biais d'au moins deux moyens, parmi lesquels : le téléphone, internet, les courriels, le « chat », pendant les heures

ouvrables habituelles, du lundi au vendredi (excepté pendant les jours fériés nationalement reconnus).

- o Disposer d'une bonne notation auprès des organisations anti-piratage et anti-fraude (ne pas avoir été impliqué dans ce type d'action dans les 24 derniers mois).
- Être capable de revendre des produits ESD en conformité avec toutes les conditions générales s'appliquant aux revendeurs telles que définies dans les documents joints.

Que le revendeur se conforme ou non aux conditions mentionnées ci-dessus, MC3 se réserve le droit de changer les conditions d'agrément après notification par écrit à ce revendeur.

#### 4. Produits ESD et Codes :

- a. Le revendeur ne devra vendre et distribuer les produits ESD et les codes que sur les territoires autorisés et uniquement à des clients finaux. Malgré certaines précisions et références figurant dans ces conditions générales, l'utilisation du terme "achat" ou "vente" inclut également le transfert autorisé de licences de logiciels dans le cadre du fonctionnement ordinaire de la distribution de produits ESD ; toutefois, l'utilisation de cette terminologie ne devra pas amener à déroger, à nuire ou à réduire les droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, du fabricant de produits ESD.
- b. Le revendeur reconnaît et convient que ni MC3 ni le fabricant de produits ESD (i) n'auront de responsabilité à son égard ou à l'égard de quelque client que ce soit en ce qui concerne la disponibilité ou la non-disponibilité de produits ESD ou de codes, et (ii) qu'ils pourront à tout moment limiter le nombre de commandes ou imposer d'autres restrictions ou conditions relatives aux produits ESD et aux codes.
- c. Le revendeur ne devra pas vendre de produits ESD ou de codes fournis par tout autre source que MC3 à moins que (i) la source d'origine du produit ne soit un distributeur de produits ESD et/ou de codes, lui-même agréé par le fabricant.
- d. Le revendeur devra mettre un casier numérique à la disposition du client, qu'il s'agisse d'un casier numérique du revendeur lui-même ou d'un casier fourni par MC3, pour la durée concernée, et pour une période qui ne devra pas être inférieure à un (1) an suivant l'expiration ou la résiliation du présent accord. Ce casier numérique devra (i) permettre au client d'accéder et de prendre connaissance des codes achetés, et lorsque c'est le cas, d'accéder par un lien temporaire, au téléchargement du logiciel acheté à l'occasion d'une transaction d'achat ; (ii) faciliter la réinstallation du logiciel du produit ESD acheté sur le

matériel du client ; (iii) fournir toutes les caractéristiques du logiciel disponibles pour ce produit ESD (par ex. 32-bit et 64-bit) quelle que soit la version du produit ESD réellement achetée par le client ; (iv) permettre un marquage différent afin d'assurer que la présentation s'harmonise avec la marque du revendeur ; (v) fournir au client un accès en ligne sécurisé autorisé et authentifié.

- e. Le revendeur devra fournir à chaque client acheteur une preuve (électronique) d'achat.
- f. Le revendeur devra se mettre en relation avec MC3 pour garantir l'exécution de chacun des achats des clients.
- g. En cas de demande de reprise de produits, le revendeur devra retourner à MC3 tous les produits ESD et les codes qui auront été renvoyés par les clients dans les cinq (5) jours suivant ce renvoi. Avant de procéder à tout retour chez MC3, le revendeur devra demander au client concerné, l'acceptation en ligne (« click to agréé ») d'une « lettre de destruction », déclarant qu'il a désinstallé le produit ESD et/ou le code (suivant les cas). Pour tout renvoi par un client, le revendeur devra fournir, sur demande, à MC3 ou au fabricant de produits ESD, la preuve de l'acceptation de la « lettre de destruction ».
- h. Les fabricants de produits ESD pourront en arrêter la production à tout moment, et n'auront aucune obligation à l'égard du revendeur en ce qui concerne quelque produit ESD que ce soit ou quelque code que ce soit. Sur notification de cessation de production, le revendeur devra immédiatement retourner tous les codes à MC3, et MC3 sera exclusivement responsable de leur rachat pour cause de cessation. Dans le cas où le revendeur aura convenu avec MC3 de fournir aux clients des casiers numériques, le revendeur pourra conserver toute information et donnée nécessaires au fonctionnement de ce casier numérique conformément au présent accord.
- i. Les fabricants de produits ESD pourront exiger à tout moment que MC3 rappelle les produits ESD ou les codes. Dans ce cas, le revendeur devra coopérer totalement.
- j. Le revendeur devra signaler rapidement à MC3 tout produit ou code endommagé et ne devra vendre ou revendre aucun de ces produits ou de ces codes endommagés à une tierce partie quelle qu'elle soit.
- k. Le revendeur devra garantir un achat sécurisé et opérer des vérifications auprès des clients. Le revendeur devra adhérer à toutes les règles anti-pollupostage (Règles CAN-SPAM), devra se conformer aux normes PCI de niveau 3 (ou à un équivalent reconnu). Il

devra se conformer à toute disposition et norme spécifiques du fabricant de produits ESD fournies au revendeur pour ce qui est de la collecte d'informations personnelles, de leur stockage et de leur transmission. Le revendeur devra adhérer à toutes les conditions de gestion des droits numériques qu'elles soient prévues par MC3 ou par le fabricant de produits ESD.

- I. Le revendeur devra se conformer à toutes les Conditions générales supplémentaires de chacun des produits ESD ainsi qu'il est requis par le fabricant (Conditions générales du fabricant de produits ESD pour Windows 10 et Office client v.16).

## 5. Marketing :

- a. Le revendeur ne devra commercialiser et promouvoir que les produits ESD qu'il choisit de vendre à partir du tarif en vigueur disponible sur le site web MC3 indiqué.
- b. Le revendeur devra acquérir toutes ses ressources et médias numériques directement à partir de la bibliothèque en ligne du fabricant de produits ESD (ou d'un autre site l'ayant remplacé, désigné par ce même fabricant), et devra, en permanence, se conformer aux directives relatives à la marque et au marquage stipulées par ce fabricant. A la demande du fabricant de produits ESD, le revendeur devra lui fournir, pour examen et approbation, tout document de marketing qu'il aura créé pour la vente et la distribution de produits ESD et de codes.
- c. Le revendeur devra utiliser le matériel de marketing et les marques les plus récents. Suivant notification par MC3 ou par le fabricant de produits ESD que du nouveau matériel de marketing ou de nouvelles marques ont été ajoutées, ou que du matériel de marketing ou des marques existantes ont été modifiés, le revendeur n'aura pas plus de cinq (5) jours pour ajouter ce nouveau matériel de marketing et ces nouvelles marques sur son site web, ou si tel est le cas, pour modifier, avant utilisation ultérieure, le matériel de marketing et les marques existant. Le fabricant de produits ESD pourra exiger le retrait ou les modifications immédiats du matériel de marketing et/ou des marques, en réponse aux réclamations d'une tierce partie quelle qu'elle soit, ou pour se conformer à la législation.
- d. Sans approbation écrite et autorisation préalables du fabricant de produits ESD, le revendeur ne devra en aucune façon, faire de la promotion conjointe, lier ou regrouper quelque produit ESD, code, composant de produits ESD que ce soit avec un autre de ses produits ou avec les produits d'un tiers, ce qui inclut sans limitation la

publicité et les ventes.

- e. Le revendeur devra fournir à ses clients, des instructions claires et un accès facile concernant ses clauses de retours et ses clauses de confidentialité. Ces clauses devront être en conformité avec la totalité des lois, règles et règlements en vigueur. Les clauses de retour du revendeur devront contenir la liste de toutes les conditions auxquelles un client doit souscrire pour être remboursé, y compris, le cas échéant, des exigences de preuve d'achat.
- f. Seul le revendeur devra avoir la responsabilité de fournir la totalité du support client, du service client et de la facturation concernant l'achat des produits ESD et des codes. Le revendeur comprend et accepte que le fabricant de produits ESD n'aura aucune responsabilité en ce qui concerne le support relatif à l'achat et à l'exécution du traitement des produits ESD et des codes.

## 6. Restrictions :

Le revendeur ne devra pas :

- a. (i) Procéder à de l'ingénierie inverse, désassembler, décompiler le logiciel, les codes ou autres composants du produit ESD, ou des mécanismes de livraison, ni tenter de toute autre façon d'étudier le code source, la structure, les algorithmes ou les idées sous-jacentes à ces produits ; (ii) entreprendre d'action contraire à l'accord de licence destiné à l'utilisateur final excepté si le présent contrat le prévoit expressément et sans ambiguïté ; (iii) copier ou reproduire autrement, tout produit ESD, tout composant de produit ESD, ou tout matériel fourni par le fabricant de produits ESD (le logiciel, les codes ou les accords relatifs aux utilisateurs finaux) (Matériels) ; (iv) de quelque manière que ce soit, modifier, altérer, falsifier tout produit ESD, tout composant de produit ESD ou de matériel, ou d'en réduire le contenu ; (v) introduire de virus informatique ou autre code illicite dans quelque produit ESD, composant de produit ESD, matériel que ce soit ou dans le système du fabricant de produits ESD.
- b. Distribuer des produits ESD et des codes à d'autres conditions que celles prévues par le contrat de License destiné à l'utilisateur final, ou par une autre documentation écrite du fabricant de produits ESD pouvant être contenue dans tout produit ESD et/ou dans du matériel relatif au produit ESD.

- c. Commercialiser des produits ESD ou des codes auprès d'autres revendeurs.
- d. Vendre ou distribuer des produits ESD ou des codes avant la date de disponibilité indiquée par le fabricant de produits ESD, ou après la date de fin de vie précisée par MC3 ou par le fabricant de produits ESD.
- e. Incorporer de la publicité dans tout produit ESD ou code, ou dans toute transaction concernant un produit ESD ou un code à moins que cela n'ait été expressément approuvé par le fabricant de produits ESD.
- f. Vendre ou distribuer quelque produit ESD ou code que ce soit plus de cinq (5) jours après avoir reçu notification de la part de MC3 ou du fabricant de produits ESD que ce produit ESD ou ce code font l'objet d'une réclamation ou pourront en faire l'objet ; néanmoins, ce revendeur devra cesser les ventes et la distribution de ce produit ESD ou de ce code aussitôt que possible après en avoir reçu notification.
- g. Sous-traiter ses droits et/ou ses obligations de revendeur à quelque tierce partie que ce soit.
- h. Distribuer des produits ESD et des codes à qui que ce soit d'autre que les clients du territoire, conformément aux conditions prévues par le présent contrat.
- i. Fournir des services ou des marchandises (y compris les produits ESD ou les codes) par le biais de vente aux enchères ou d'échange, ou agir en tant que liquidateur pour les marchandises d'une tierce partie.

## **7. Perte de la qualité de revendeur :**

- a. MC3 pourra, par notification écrite au revendeur, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, résilier le présent contrat ou le suspendre indéfiniment, de même que tous les droits figurant ci-dessous.
- b. A la suite de l'expiration ou de la résiliation du présent contrat ou du contrat de distribution liant MC3 au fabricant de produits ESD, contrat portant sur les produits ESD et les codes, le revendeur devra (i) faire preuve d'une totale coopération avec MC3 et le fabricant de produits ESD ; (ii) dans les 24 heures de la résiliation ou de l'expiration, fermer tout site web et tout accès client à ces sites ou à ces pages, ce qui inclut toute opération de publicité, de marketing ou de marquage, concernant les produits ESD du

fabricant, le matériel de marketing ou les marques ; (iii) retourner à MC3 ou au fabricant de produits ESD, sans frais pour ce dernier, tous les produits, les codes, (y compris tout produit ESD ou code retournés par les clients), le matériel, le matériel de marketing et les informations confidentielles du fabricant de produits ESD en possession du revendeur ou sous son contrôle, et ce, en stricte conformité avec les instructions du fabricant de produits ESD, à l'exclusion des codes nécessaires au revendeur pour conserver pendant une période d'un (1) an suivant l'expiration ou la résiliation du présent contrat, un casier numérique pour les clients ayant acheté des produits ESD et/ou des codes.

## 8. Généralités :

- a. **Respect de la loi.** Respect des lois en vigueur/ anti piratage. Le revendeur devra (i) garantir que la distribution, la vente et la cession de produits ESD et de codes se conforment à toutes les lois, règles et règlements en vigueur, comprenant, de manière non exhaustive, les lois et les règlements sur la publicité mensongère, sur les exigences de confidentialité, sur la protection du consommateur, sur les échanges et le commerce, les taxes et les exportations ; (ii) faire de son mieux pour éviter la distribution non autorisée, la duplication ou le piratage des produits ESD, des composants des produits ESD, des logiciels ou des codes ; (iii) ne pas distribuer sciemment ni contribuer à la distribution de produits ESD, de composants de produits ESD, de logiciels ou de codes contrefaits.
- b. **Coopération ; respect des règlements sur les logiciels informatiques.** Le revendeur devra se conformer à des demandes simples du fabricant de produits ESD et de MC3, visant à garantir le respect des exigences légales applicables aux produits ESD. S'il est nécessaire que le fabricant de produits ESD fasse un rapport à un organisme gouvernemental réglementant la distribution électronique de biens de consommation ou de produits commerciaux, le revendeur coopérera pleinement et apportera son aide dans la mesure où elle sera indispensable.
- c. **Dossiers et audits.** Le revendeur devra garder et conserver dans ses locaux des dossiers complets et précis de toutes ses transactions et autres éléments régis par ce contrat. Pendant cette durée et pour une période de deux (2) ans suivant l'expiration ou la résiliation de ce contrat, le revendeur acceptera que sur un préavis de 24 heures, MC3, le fabricant de produits ESD ou les représentants qu'ils auront désignés, puissent auditer ses livres, ses registres, ses systèmes et ses modes opératoires. En effet, il est normal de vérifier d'une part, que MC3 respecte les clauses du contrat qui le lie au revendeur ainsi que les clauses du contrat avec le fabricant de produits ESD, et d'autre part, que le revendeur respecte les clauses du présent contrat ainsi que toutes les



clauses applicables aux produits ESD du fabricant et aux codes, de même que les clauses applicables à la propriété intellectuelle du fabricant de produits ESD. A moins que le fabricant de produits ESD n'en décide autrement, le revendeur corrigera promptement les erreurs ou omissions quelles qu'elles soient, révélées par cet audit.

- d. Garantie du produit.** Le revendeur comprend et accepte que les produits ESD et les codes sont livrés sans garantie de la part du fabricant, excepté lorsqu'il s'agit de clients ainsi qu'il est prévu dans le Contrat de licence en vigueur à l'intention de l'utilisateur final, ou dans les documents joints à chacun des produits ESD et des codes, fournis par le fabricant de produits ESD. Ce contrat de licence à l'intention de l'utilisateur final ou les certificats de garantie devront accompagner chacun des produits ESD et des codes vendus par le revendeur. Les garanties limitées qui y sont contenues remplaceront toutes les autres garanties expresses, implicites ou statutaires comprenant les garanties implicites de commercialisation et de compatibilité d'utilisation prévues dans un but particulier, de non-violation des droits de propriété intellectuelle, ou de toute autre obligation ou responsabilité. Le fabricant de produits ESD et le revendeur devront renoncer à une quelconque de ces autres garanties et les exclure. Le revendeur ne devra (i) faire aucune déclaration ou promesse, ni donner de garantie en ce qui concerne les produits ESD et les codes, autres que celles mentionnées dans le Contrat de licence à l'intention de l'utilisateur final ou dans les documents joints aux produits ESD et aux codes ; (ii) ne faire aucune déclaration ni aucune promesse qui ne soient cohérentes avec les clauses de tout contrat de licence à l'intention de l'utilisateur final ou avec les documents joints aux produits ESD et aux codes, ou qui en modifieraient les conditions.
- e. Sécurité.** Outre les mesures de sécurité requises par MC3 quelles qu'elles soient, le revendeur devra appliquer et maintenir des procédures et des mesures de sécurité appropriées en relation avec le système de commerce en ligne utilisé dans le cadre de ce contrat (y compris un verrouillage physique/une clé de sécurité, la sécurité des réseaux informatiques et des réseaux de communication et la sécurité des données), et ce, afin de prévenir toute infraction au droit de la propriété intellectuelle du fabricant de produits ESD et toute divulgation d'informations confidentielles, à toute personne non autorisée, ainsi que de prévenir tout dommage des produits ESD, des codes, du matériel. Le cas échéant, le revendeur devra immédiatement notifier par écrit à MC3 et au fabricant de produits ESD (i) toute infraction ou tout manquement au respect de ces dispositions ou des autres exigences relatives à la sécurité ou à la protection des données telles qu'elles sont prévues par ce contrat ou (ii) toute infraction à sa sécurité affectant les produits ESD, les codes, le matériel ou la propriété intellectuelle du

fabricant de produits ESD. Le revendeur devra pleinement coopérer avec MC3 et le fabricant de produits ESD en ce qui concerne de telles infractions ou de tels manquements au respect de ce paragraphe.

- f. Modification.** Le fabricant de produits ESD pourra demander à MC3 de modifier périodiquement le présent contrat. MC3 devra communiquer au revendeur cet amendement aux conditions générales dans les cinq (5) jours suivant la réception de la requête du fabricant de produits ESD. Les modifications apportées aux conditions générales applicables au revendeur seront considérées comme opposables à ce dernier (i) cinq jours après réception par le revendeur de ces modifications opérées par MC3, si ces modifications concernent, le stockage, le traitement ou la distribution d'éléments susceptibles d'affecter la propriété intellectuelle du fabricant de produits ESD ou (ii) dans tous les autres cas, trente (30) jours après réception par le revendeur de ces modifications opérées par MC3.
- g. Conditions en cas d'intégration.** Le revendeur sera obligé de satisfaire à toute condition d'intégration système formulée par MC3 ou par le fabricant de produits ESD, avant de proposer à la vente aux clients les produits ESD ou les codes.
- h. Maintien de la qualité de revendeur et reporting.** MC3 ou le fabricant de produits ESD pourra périodiquement exiger du revendeur qu'il fournisse les informations nécessaires prouvant qu'il satisfait bien à toutes les conditions lui permettant d'être revendeur, et prouvant aussi qu'il respecte bien les Conditions générales minimales des détaillants, communiquées en ligne. Le revendeur devra répondre promptement à ce type de requête quelle qu'elle soit, émanant de MC3 ou du fabricant de produits ESD.
- i. Jurisdiction compétente.** Le revendeur acceptera la compétence d'un tribunal pour ce qui concerne tout différend entre le fabricant de produits ESD et MC3, ou le fabricant de produits ESD et le revendeur, différend impliquant les droits accordés au revendeur tels que définis ci-après ou tels qu'ils découlent du présent contrat. Le revendeur renonce à tout droit de présenter une défense quant à la compétence du tribunal, y compris et sans limitation, toute défense reposant sur un défaut de juridiction personnelle ou se fondant sur la doctrine du « forum non conveniens ».
- j. Tierce partie bénéficiaire.** Le fabricant de produits ESD est une tierce partie à ces conditions générales applicables au revendeur et il est autorisé à les faire appliquer.

Le présent avenant au contrat de revendeur MC3 de vente par distribution électronique de logiciels (ESD) est accepté par les parties et entrera en vigueur dès la date de signature.